



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits minéraux non métalliques

Question orale n° 1429

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences de la mise en oeuvre du 1er plan d'affectation des quotas de CO₂ établi suite aux accords de Kyoto. Le PNAQ1 a limité de facto la production nationale. Le PNAQ2 en cours d'élaboration, s'il s'établit sur la base du 1er plan ne permettra plus aux usines françaises de satisfaire la demande intérieure, ce qui suscite, d'ores et déjà, les initiatives des « traders » dans leur objectif d'importation massive. Depuis peu, une enquête publique a été ouverte en vue d'autoriser l'exploitation d'un terminal de clinker à Fos-sur-Mer : « cap vrac ». Si cette autorisation devait être donnée, les conséquences socio-économiques pour les bassins d'emplois des cimenteries du Gard et des Bouches-du-Rhône, du fait de l'importation massive, seraient catastrophiques, notamment pour la cimenterie Calcia à Beaucaire. En outre, le projet d'importation de clinker contrarie au fond notre politique de développement durable, et ce dans deux domaines : d'une part, le clinker sera importé de pays qui ne respectent pas les accords de Kyoto. Cette situation engendrera donc, à terme, une augmentation globale de CO₂. D'autre part, l'atteinte à la filière de traitement des déchets pour laquelle les cimenteries, et en particulier les Ciments Calcia Beaucaire, sont des pôles essentiels. De fait, Calcia Beaucaire élimine sans la moindre trace de dioxine (contrairement aux incinérateurs spécialisés) 40 000 tonnes de déchets, ce qui représente une économie substantielle d'émissions de CO₂. Le respect des critères de Kyoto par le PNAQ1 et PNAQ2, dont il ne s'agit pas de remettre en cause le principe, ne peut trouver son efficacité réelle que si les importations nécessaires pour satisfaire le marché français proviennent de pays d'unités elles-mêmes respectueuses de l'environnement, ce qui ne sera pas le cas en l'espèce. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles options elle entend défendre dans l'élaboration du PNAQ2 et quelle attitude elle compte adopter face au projet de d'ouverture de terminal de clinker à For-sur-Mer, qui semblerait se doubler d'un projet identique à Dunkerque.

Texte de la réponse

CONSEQUENCES DU PLAN NATIONAL D'AFFECTATION DES QUOTAS DE CO₂ SUR LA CIMENTERIE DE BEAUCAIRE DANS LE GARD

M. le président. La parole est à M. Étienne Mourrut, pour exposer sa question, n° 1429, relative aux conséquences du plan national d'affectation des quotas de CO₂ sur la cimenterie de Beaucaire dans le Gard.

M. Étienne Mourrut. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable. Un certain nombre d'élus avait en leur temps alerté le Gouvernement sur les incidences de la mise en oeuvre du premier plan national d'affectation des quotas de CO₂. Aucun d'entre nous n'a l'idée de remettre en cause les engagements pris par l'Europe à Kyoto. Il s'agit toutefois, à la lumière des manoeuvres qui tendent à porter gravement atteinte à l'industrie cimentière nationale, d'analyser le paradoxe qu'induit une application sèche du plan concernant l'objectif de baisse de la pollution planétaire.

Le premier plan national d'affectation des quotas - PNAQ 1 - a limité *de facto* la production nationale. Le nouveau plan en cours d'élaboration, s'il s'établit sur la base du premier plan, ne permettra plus aux usines françaises de satisfaire la demande intérieure. Cette automutilation industrielle programmée suscite d'ores et

déjà les initiatives des traders, compte tenu de leurs objectifs d'importations massives. Dès aujourd'hui est soumise à l'enquête publique l'autorisation d'exploiter un terminal de clinker à Fos-sur-Mer. La catastrophe économique et sociale qu'engendrera l'exploitation de " Cap Vrac " - tel est le nom du projet annoncé - pour les bassins d'emploi des cimenteries du Gard et des Bouches-du-Rhône est certaine du fait de l'importation massive qui, en 2009, devrait atteindre un million de tonnes par an, sachant que la cimenterie Calcia de Beaucaire produit 800 000 tonnes chaque année. L'avenir est tout tracé : c'est la mise en péril de deux unités, soit près de 1 200 emplois directs et indirects qui sont menacés. En plus, on peut se poser des questions sur la qualité des produits importés, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

L'environnement est également gravement atteint par la mise en oeuvre de ce type de projet sous deux aspects particuliers.

Le projet d'importation de clinker contrarie la politique de développement durable que le Gouvernement tente de mettre en oeuvre. En effet, ce clinker sera importé de pays qui ne respectent pas les accords de Kyoto et ne subissent donc pas de contraintes visant à limiter les émissions de CO₂ dans des usines dont les performances en matière de rejets sont bien inférieures à nos usines françaises. De plus, nous savons tous qu'un bateau contenant 50 000 tonnes de clinker venant de Chine, d'Indonésie ou d'un autre pays d'Asie émet, par le carburant qu'il consomme - entre 1 000 et 1 500 tonnes de fuel - au moins 10 % du CO₂ produit par le clinker qu'il transporte. Sachant que la pollution au CO₂ n'est pas de dimension régionale mais planétaire, c'est une augmentation globale de CO₂ que cette situation engendrera.

Le second aspect concerne l'atteinte à la filière de traitement des déchets pour laquelle les cimenteries, en particulier les Ciments Calcia de Beaucaire, sont des pôles essentiels. Calcia Beaucaire élimine, sans laisser la moindre trace de dioxine, 40 000 tonnes de déchets - des pneus, de la sciure, des solvants, des huiles de vidange et j'en passe. Voilà aussi une économie d'émissions de CO₂.

Le respect des critères de Kyoto par le PNAQ1 et le PNAQ2, dont il ne s'agit pas de remettre en cause le principe, ne peut trouver son efficacité réelle que si les importations nécessaires pour satisfaire le marché français proviennent de pays dont les unités sont elles-mêmes respectueuses de l'environnement, ce qui ne sera pas le cas en l'espèce.

Connaissant l'engagement du Gouvernement pour une planète plus propre, je m'en remets à votre compétence pour que toute votre attention se porte sur ces deux dossiers connexes que sont l'élaboration du plan national d'affectation des quotas de CO₂ et le projet de terminal de clinker de Fos-sur-Mer, qui d'après les informations qui me sont parvenues se double d'un projet identique à Dunkerque.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

M. Léon Bertrand, *ministre délégué au tourisme*. Monsieur Étienne Mourrut, je vous prie d'excuser ma collègue Nelly Olin, qui ne pouvait être présente aujourd'hui car elle représente actuellement la France au conseil d'administration du programme des Nations unies pour l'environnement qui se tient actuellement à Dubaï. La politique du Gouvernement en matière d'environnement s'appuie sur le principe qui s'attache à concilier et non à opposer écologie et économie.

Le marché des quotas de CO₂ mis en place dans l'Union européenne est une véritable révolution économique et écologique : les émissions industrielles sont aujourd'hui plafonnées dans le respect du protocole de Kyoto et avec l'objectif de diviser par quatre les émissions de CO₂ d'ici à 2050.

Vous l'avez souligné, cette mise en place au niveau de l'Union européenne de quotas de CO₂ pose un risque d'importation des mêmes produits depuis des pays qui sont, eux, non soumis à cette contrainte. Ce risque, il est vrai, est limité par la nature des produits, essentiellement d'industrie lourde, en général peu facilement exportables. Mais il existe. La France va donc demander, lors des révisions de la directive européenne sur les quotas, que soient étudiés les moyens d'harmoniser les conditions de fabrication des produits entrant dans l'espace communautaire avec les normes adoptées en matière d'émission de gaz carbonique.

Je tiens à vous indiquer en plus, monsieur le député, qu'une concertation est engagée avec les industriels pour étudier très attentivement leur situation secteur par secteur et pour apporter des réponses justes et équitables. Je pense que, par là même, vous trouverez des réponses au cas particulier que vous évoquez.

M. le président. La parole est à M. Étienne Mourrut.

M. Étienne Mourrut. Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous venez d'apporter. Soyez attentif à ce dossier qui me tient à coeur.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1429

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1106

Réponse publiée le : 8 février 2006, page 785

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 février 2006